

Barème d'honoraires au 01 septembre 2024

Transactions immobilières (charge vendeur)

- Garages et parkings	Forfait 2.000 € TTC*
- Jusqu'à 150.000 €	7% TTC*
- De 150.001 € à 400.000 €	6% TTC*
- De 400.001 € à 1.000.000 €	5% TTC*
- A partir de 1.000.000 €	4.5% TTC*
- Viager.....	7% TTC*

*Taux de TVA : 20%

Transactions commerciales

Vente de locaux commerciaux ou industriel	10% TTC du prix de vente (charge vendeur)
Cession de droit au bail, fonds de commerce, parts sociales	10% HT du prix de vente (charge l'acquéreur avec un minimum de 6.500€ TTC .)

Ventes de terrains

10% TTC du prix de vente avec un minimum de **6.500€**.

Locations habitations

Part locataire :

- Visites, constitution de dossier et rédaction du bail	10€ / m2
- Frais d'état des lieux	3€ / m2

Part propriétaire :

- Visites, constitution de dossier et rédaction du bail	10€ / m2
- Frais d'état des lieux	3€ / m2

Locations commerciales

Part locataire.....**15% du loyer annuel HT/HC**

Part bailleur.....**15% du loyer annuel**



Achat - Vente - Location

SARL au capital de 10 000 € - 901 399 873 R.C.S. Aix-en-Provence - Carte Professionnelle : Transaction
n°CPI13102021000000206 délivrée

par la Préfecture de Marseille – Garantie Financière : GALIAN ASSURANCES, 89, rue de la BOETIE 75008 PARIS - Transactions -
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante